

Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions
Compte-rendu inter-syndical de la session d'automne 2009
cgt-sntrs, sncs, snesup

La session d'automne s'est déroulée du 30 novembre au 2 décembre 2009 au siège du CNRS

Présents :

- *Membres élus* : Collège A1 : D. Binder, B. Maureille, V. Roux ; Collège A2 : E. Crubézy, C. Louboutin, Chr. Morhange ; Collège B1 : R.-M. Arbogast, D. Castex, D. Galop ; Collège B2 : F. Bon, M. Casanova ; Collège C : A. Burens-Carozza, D. Trousson.
- *Membres nommés* : Collège A1 : A.-M. Guihard-Costa, M. Regert ; Collège A2 : J.-P. Giraud, D. Grimaud-Hervé, Y. Lageat ; Collège B1 : A. Delagnes, Collège B2 : M. Christensen.
Assistante de la section : M. Desumeur
- *Représentants des Instituts* : Br. Laurieux (directeur scientifique de l'INSHS), Fr. Gaill (Directrice scientifique de l'INEE), S. Archambault de Beaune (DSA INSHS, section 31), R. Chenorkian (DSA INEE).
- *Invités* : G. Boetsch (président du CS), A. Tuffreau (VP section 20 du CNU).



- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2009

La section adopte le procès verbal de la session de printemps 2009 adopté à l'unanimité.

- INFORMATION SUR LE DEROULEMENT DES CONCOURS ET VALIDATION DU CALENDRIER DES AUDITIONS

- Date du bureau de jury : 4 février 2010. Pour le concours 2010, il n'y aura toujours pas d'examen préalable des dossiers, donc pas d'admissibilité sur dossier ;
- Dates des auditions des candidats : du 8 au 12 mars 2010. Elle ne pourra se faire à Michel Ange et certains membres de la section se proposent pour trouver une salle.
- Dates de la phase d'admissibilité : du 15 au 18 mai 2010 ;

- Départ du président de la section qui est appelé par le président du Conseil Scientifique du CNRS. Yannick Lageat assure temporairement la présidence de la section.

- CONFIRMATION DES AFFECTATIONS 2008 ET DESIGNATION DES DIRECTEURS DE RECHERCHE

- Sandrine BARON CR1 (UMR 5608 Traces - M. Barbaza dir.) : avis favorable
directeur de recherche : Martine Regert
- Julio BENDEZU SARMIENTO CR2 (UMR 7041 - Guimier-Sorbets dir.) : avis favorable
directeur de recherche : Dominique Castex
- Isabelle CREVECOEUR CR2 (UMR 5199 - J. Jaubert dir.) : avis favorable
directeur de recherche : José Braga
- Cécile GARCIA CR2 (UPR 2147 - A.-M. Guihard Costa dir.) : avis favorable
directeur de recherche : Alain Froment
- Matthieu GHILARDI CR2 (UMR 6635 - J.-Y. Bottero dir.) : avis favorable
directeur de recherche : Bernard Geyer
- Nejma GOUTAS CR1 (UMR 7055 - J. Pelegrin dir.) : avis favorable
directeur de recherche : Marianne Christensen
- Sonia Floriane HARMAND CR2 (UMR 7055 - J. Pelegrin dir.) : avis favorable
directeur de recherche : Pierre-Jean Texier
- Mathieu LANGLAIS CR1 (UMR 5199 - J. Jaubert dir.) : avis favorable
directeur de recherche : Boris Valentin
- Florence MAZIER CR2 (UMR 5602 - J.-P. Metallié dir.) : avis favorable
directeur de recherche : Michel Magny

- AVIS SUR L'OPPORTUNITE D'AUDITIONNER LES CANDIDATS DR ET DE FAIRE APPEL A DES EXPERTS

La section auditionnera les candidats au concours DR. L'exposé du candidat sera de 15 minutes, il sera suivi d'échanges avec la section pendant 5 minutes (les modalités sont donc différentes de celles de l'année dernière).

La section ne fera pas appel à des experts dans le cadre des concours 2010.

- AVIS SUR LA TITULARISATION DES STAGIAIRES RECRUTES EN 2009

- Antoine BALZEAU CR2 (UMR 7194 - Chr. Falguères dir.) : avis favorable
- Olivier BIGNON CR1 (UMR 7041 A.-M. Guimier-Sorbets dir.) : avis favorable
- Thomas CUCCHI CR2 (UMR 7209 - J.-D. Vigne dir.) : avis favorable
- Nick MARRINER CR2 (UMR 6635 - J.-Y. Bottero dir.) : avis favorable
- Olivier MOINE CR2 (UMR 8591 - C. Kuzucuoglu dir.) : avis favorable
- Jean-Marc PÉTILLON CR2 (UMR 5608 - M. Barbaza dir.) : avis favorable
- François-Xavier RICAUT CR1 (FRE 2960 - E. Crubézy dir.) : avis favorable
- Nicolas TEYSSANDIER CR1 (UMR 5608 M. Barbaza dir.) : avis favorable
- Antoine ZAZZO CR1 (UMR 7209 - J.-D. Vigne dir.) : avis favorable

Suite à quelques difficultés, il semble important d'informer les Directeurs d'Unités des modalités à mettre en place pour la titularisation des stagiaires : rapport du stagiaire, rapport du Directeur d'Unité, rapport du directeur de recherche. Il convient de s'assurer que l'ensemble de ce processus n'est pas uniquement assumé par le jeune chercheur.

- AVIS SUR LES RECONSTITUTIONS DE CARRIERE

La section émet un avis favorable à la prise en considération de la totalité des activités de Sandrine BARON (CR1 - UMR 5608 Traces - M. Barbaza dir.) dans le cadre de sa reconstitution de carrière.

- ÉVALUATION DE L'ACTIVITE DE CHERCHEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN AVIS DIFFERE ET SUIVI POST-EVALUATION

Évaluation biennale suite à demande de réexamen

La section émet 5 avis favorables et 1 avis réservé à l'évaluation biennale suite à demande de réexamen

La section avait émis un avis différé à l'évaluation biennale d'un chercheur n'ayant pas remis de rapport d'activité pour la session de printemps 2009 et qui ne l'a toujours pas fait pour la session d'automne. En l'absence d'explication susceptible d'être acceptée par l'administration du CNRS, la section est contrainte d'émettre un avis réservé à l'évaluation de ce chercheur et de contacter le DU concerné afin qu'il rappelle à ce chercheur son obligation statutaire.

Évaluation quadriennale suite à demande de réexamen

La section émet 2 avis favorables et 1 avis réservé à l'évaluation quadriennale suite à demande de réexamen.

La section avait émis un avis différé à l'évaluation quadriennale de plusieurs chercheurs n'ayant pas remis de rapport d'activité pour la session de printemps 2009. Elle avait demandé à ces chercheurs de remettre leur rapport pour la session d'automne. En l'absence de remise de rapport pour la seconde fois, la section est contrainte d'émettre un avis réservé à l'évaluation d'un chercheur et de contacter le DU concerné afin qu'il rappelle à ce chercheurs ses obligations statutaires.

Suivi post-évaluation

La section prend connaissance du suivi RH post évaluation de 8 chercheurs. Elle transmet, le cas échéant, un message aux RH et/ou au chercheur, au directeur d'unité.

- AVIS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF RIBAC ET SUR LES FICHES CNRS

Le Directeur Scientifique de l'INSHS a récemment demandé aux chercheurs de la section 31 de remplir en ligne la fiche RIBAC [à *titre expérimental*], pour le 17 janvier 2010. Pour information, la section avait voté une motion favorable au remplacement du rapport à 2 ans par la fiche RIBAC. En 2010, RIBAC ne se substituera pas au rapport à 2 ans car cette fiche est en phase de test et le DG n'aurait pas encore donné son accord. Si ce test s'avérait concluant pour la direction, RIBAC pourrait être généralisé à l'ensemble des instituts, voir remplacer la fiche CRAC et non le seul rapport à 2 ans. Pour l'heure, l'expérimentation en cours pourrait permettre d'optimiser la fiche RIBAC, notamment en complétant la liste des champs disciplinaires (il manque pour notre section par exemple les champs chimie ou botanique...), des mots clés (il conviendrait de donner accès à tous les mots clés de l'ensemble des sections CNRS), augmenter les champs textes de libre expression... La section réaffirme donc son soutien à la mise en œuvre du dispositif RIBAC si cela remplace le rapport à deux ans tout en soulignant que des améliorations devront pouvoir être faites (tous les items qui nous caractérisent, représentent notre diversité, notre inter-disciplinarité sont accessibles) et s'interroge sur la façon dont certaines informations pourraient être utilisées ou récupérées...

- EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS : COLLOQUES ET ECOLES THEMATIQUES

Classement des colloques

- 1- *Roches et sociétés de la Préhistoire entre massifs cristallins et bassins sédimentaires* (G. Marchand - UMR 6566)
- 2- *XXVII^e Congrès Préhistorique de France. Transitions, ruptures et continuité en Préhistoire* (J. Jaubert - UMR 5199)
- 3- *11th Conference of the International Council for Archaeozoology (ICAZ)* (J.-D. Vigne - UMR 7209)
- 4- *Les premiers peuplements préhistoriques sur les différents continents* (H. de Lumley - Institut de Paléontologie Humain)

Classement des écoles thématiques

La section émet 5 avis très favorables :

- *Les représentations du risque : approches méthodologiques et spatialisées* (M. Amalric - UMR 6173) ;
- *TECHNOS : Technologie de la matière osseuse travaillée en Préhistoire* (A. Averbouh - UMR 6636) ;
- *Analyses archéométriques des céramiques archéologiques - pourquoi, comment ?* (N. Huet - UMR 6566) ;
- *Technologie céramique : une approche anthropologique des assemblages archéologiques* (V. Roux - UMR 7055) ;
- *Technologie de la pierre taillée préhistorique* (P.-J. Texier - UMR 5199).

La section émet 1 avis favorable :

- *Le lidar en géophysique - théorie et applications* (Dabas - URA 1357).

- EXAMEN DES DEMANDES D'AIDE AUX REVUES

Retour sur la présentation de Jean Menu du 24 Septembre 2009 (*cf.* questions diverses en fin de compte rendu).

La section a examiné 6 demandes d'aide :

- Méditerranée (F. Simonis) : la section émet un très avis favorable à la demande de subvention (2000 €).
- BAGF "*Bulletin de l'Association des Géographes Français*" (R. Pourtier) : la section émet un avis favorable à la demande de subvention de 3000 €.
- "*Corps*" (Fr. Robinne) : la section émet un avis favorable à la demande de subvention de 3000 €.
- Les nouvelles de l'archéologie (D'Iribane) : la section émet un avis favorable à la demande de subvention de 3000 €.
- Norois (Suanez) : la section émet un avis favorable à la demande de subvention de 2000 €.

- Préhistoires méditerranéennes (Bonifay) : la section émet un avis favorable à la demande de subvention de 3000 € et au maintien d'un ingénieur d'études à 50%.

- EXPOSE DE GILLES BOETSCH, PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS

Gilles Boëtsch explique qu'il a été saisi par la direction générale du CNRS pour ajouter à l'ordre du jour du conseil Scientifique du CNRS du 30 novembre 2009 un point supplémentaire: le rattachement de la section 31 en INEE. Après lecture de la motion votée par la section, la discussion a notamment porté sur la lisibilité des unités et sections rattachées à plusieurs instituts. Le président de la section 31 a été brièvement convié au CS afin de donner un éclairage sur le choix de l'INEE comme institut référent. Le vote du CS s'est prononcé favorablement au rattachement à l'INEE : 14 votes pour / 1 abstention.

La question devrait être abordée au CA du 3 décembre [*ce point ne sera pas abordé*]

Gilles Boëtsch se réjouit des 30 postes supplémentaires ouverts aux concours chercheurs sur l'ensemble du CNRS (400 postes au lieu de 370 l'an dernier). La politique de promotion est considérablement renforcée (+ 50%) et se renforcera encore à l'avenir. On peut compter sur 600 postes d'ITA (516 l'an dernier). La promotion des ITA dépendant de la grille de la fonction publique, s'il y a plus de postes, cela devrait contribuer à débloquer un peu les carrières.

Quant aux primes d'excellence scientifique, un groupe de travail a été constitué ; il est composé de directeurs d'instituts, de représentants de la CPCN et du Conseil Scientifique du CNRS... Il se réunira 3 fois et rendra ses conclusions début mars. La direction du CNRS a entendu les motions des sections qui refusent d'attribuer les médailles (attribution déclenchant automatiquement l'affectation d'une prime), mais elle ne veut pas dissocier la politique de renforcement des promotions de celle de l'attribution de la PES. Pour information, une prime a été affectée aux 3 médaillés d'or du CNRS (il n'y a pas de prix Nobel en fonction au CNRS et la façon dont serait attribuée une prime en fonction d'un prix (et ce qu'il signifie) n'est pas évidente).

- EXPOSE DE FRANÇOISE GAILL, DIRECTRICE SCIENTIFIQUE, SUR LA STRATEGIE DE L'INEE

François Gaill (F.G.), directrice scientifique de l'INEE, apporte à la section un document de prospective correspondant à la synthèse des travaux qui se sont déroulés pendant le colloque de prospective INEE tenu à Rennes cette année. Pour l'INEE, l'année 2009 est marquée par un nouvelle importante : le rattachement de la section 31. L'INEE repose sur 3 communautés :

- les écologues ;
- la communauté "biodiversité et sciences de l'évolution" ;
- la communauté "interactions homme milieu".

F.G., qui a beaucoup appris au contact des différentes cultures de ces 3 communautés, a bien pris conscience de la difficulté pour certaines unités de changer d'institut, et ce que cela occasionnait pour l'institut d'origine. Les rapports avec l'INSHS ont été difficiles, puis le Directeur Général du CNRS a tranché en suivant l'avis de la section, le Conseil Scientifique du CNRS également. Depuis lors, les choses sont rentrées dans l'ordre et les rapports avec l'INSHS se sont apaisés ; un point d'équilibre se met progressivement en place entre INEE et INSHS. Elle explique que la section 31 est désormais au cœur de l'institut INEE, de ses problématiques, et des activités qui vont y être développées. Au sein d'INEE, la section 31 devient aussi importante que la section 29. À ce propos, F.G. donne connaissance à la section des postes INEE affectés à la section 31 (pas de postes fléchés, peu de postes coloriés) :

- 4 poste de DR2 / 3 postes de CR1 / 4 postes de CR2.

En terme de démographie, il est intéressant de savoir que si la section 29 est caractérisée par une importante croissance en terme de population, la section 31 se place dans le peloton de tête (la section 20 étant en dessous de la moyenne). En section 31, il existe un vivier de jeunes candidats au concours qu'il faut encourager car tout porte à croire qu'il y aura encore des postes. Parallèlement, F.G. se réjouit du fait que la campagne ITA sera bonne cette année.

L'institut (intervention de R. Chenorkian) a choisi, en 2010, de pousser la question des bases de données et des systèmes d'information. Sur ces questions, les positions des diverses communautés INEE ne sont pas les mêmes et la section 31 est en pointe dans la réflexion (les DU ont reçu une enquête à remplir en ligne à ce sujet). La réflexion doit notamment porter sur la création de structures de mutualisation et d'appui au développement et au maintien des bases de données.

Les directeurs d'unités ont été destinataires d'une lettre appelant à proposer des projets sur les systèmes d'observation et d'expérimentation (SOERE) dans le cadre du CIOE (budget de 7,5 millions d'euros financé par le Ministère de la recherche). L'idée est de financer à travers cet appel l'organisation des équipements de l'INEE sous la forme notamment de sites d'études et de mener une politique de réseau pour chaque instrument (zones ateliers / observation Homme Milieu / observation de la biodiversité...). Le concept de site est donc important : un lieu (n'importe où dans le monde / de quelque taille que ce soit) où se sont accumulés des données, à la source de questionnements auxquels plusieurs laboratoires tentent de répondre. Françoise Gaill invite donc les unités à répondre à cet appel à projet "SOERE".

En 2010, l'INEE a décidé de renouveler la campagne des PEPS (projets émergents premiers soutiens). L'an dernier, le taux de réponse était extraordinaire (100 000€ pour 10 PEPS financés sur 200 proposés). L'appel 2010 est en train d'être finalisé ; il sera axé sur l'originalité des approches (l'aspect structurant demandé en 2009 ne sera plus forcément privilégié) et largement ouvert à l'international. Le montant alloué aux PEPS double en 2010 : 200 000€ pour 20 PEPS (concernant plutôt la biodiversité, les projets ouverts à l'international). Les projets peuvent être portés par des chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche... Les projets retenus pourront être mis en place dès février 2010.

Consécutivement à cet exposé se met en place un échange avec les membres de la section dont est présenté ci-après un résumé synthétique :

- Face à l'inquiétude de la section sur l'absence d'affichage de certaines disciplines à l'ANR ou à l'AERES (exemple de l'anthropologie biologique), la section - qui s'associe notamment à différentes sections du CNU pour aborder cette question - sollicite l'aide de la direction. Françoise Gaill explique notamment que la création des alliances s'accompagne d'une velléité de récupération des financements ANR. Les alliances proposent à l'ANR des projets très structurés, ce qui n'est pas le cas pour nous. Il nous faut identifier des axes que l'ANR pourrait financer préférentiellement, se rendre plus lisibles dans le comité, structurer les outils de l'INEE et faire en sorte que la communauté se mobilise sur les programmes blancs (50% de programmes blancs cette année).

- Sur le plan de la politique documentaire (question soulevée par le président de la section), la section 31 possède des outils de publications, des collections soutenues par le CNRS. Françoise Gaill remarque que la section se caractérise par une tradition très différente de la communauté des écologues dont la production est beaucoup plus lisible (notamment sur le WOS). La directrice scientifique souhaite parvenir à mieux définir la production de la section et à la mettre en valeur. Elle souhaite prendre connaissance de notre politique de publication dans les revues internationales et est à l'écoute de toutes propositions de la section sur ces questions. Didier Binder explique que les usages varient de façon importante selon les communautés de la 31 mais qu'il conviendrait de tendre vers des formats plus homogènes et de préparer les jeunes générations à ces changements (à envisager sur le long terme). L'absence de membres de nos communautés scientifiques dans les comités de lecture des grandes revues internationales reste un sérieux obstacle à l'acceptation de nos articles...

- Didier Binder évoque ensuite les difficultés de certains collègues à accéder via leur unité à Biblio SHS ou Biblioviv et demande à ce que l'INEE garantisse l'accès à ces deux portails. Françoise Gaill explique que des mesures d'économie d'échelle engendrent des difficultés d'accès à ces portails ; les universités, autonomes, regardent à deux fois avant

de payer un abonnement à un portail. C'est pourtant au gestionnaire des sites que revient la prise en charge des abonnements aux portails.

- Françoise Gaill est vivement intéressée par le concept de MSHE (E pour environnement), à l'image de la MSH de Besançon. Elle profite de cette discussion pour évoquer le nouveau dispositif de partenariat avec les universités mis en place par l'INEE : celui des DIPEE (DISpositif de Partenariat en Écologie et Environnement ; prononcer DIP'). Il s'agit d'un dispositif destiné à renforcer les partenariats sur les axes scientifiques de l'INEE (sciences de l'environnement) en mettant des moyens sur des projets, en organisant et mutualisant régionalement les infrastructures de l'INEE... Dans un premier temps, l'INEE a ciblé 10 sites (dans lesquels l'institut possède d'ores et déjà des unités ou des équipes permettant d'envisager une politique scientifique) : Montpellier, Rennes 1, Toulouse, Clermont Ferrand, Paris VI, le Muséum, Grenoble/Chambéry, Lyon 1, Dijon/Besançon... Dans ce cadre, les MSHE seront largement associées à la réflexion (contact a été pris avec Serge Wolikow) ; l'INEE est favorable au développement de ce partenariat.

- Sur la question des postes ouverts au concours, F.G. explique que 2010 sera une bonne année pour la section 31. Coté INEE, les coloriations sont volontairement peu nombreuses : l'INEE agit en tant qu'opérateur et ne flèche donc pas les postes. La section peut compter sur 2 postes blancs. Les profils ont été définis avec le bureau de la section.

Liste des postes ouverts au concours par l'INEE :

- 4 postes de DR2 (concours 31-01)
- 3 postes de CR1 (concours 31-02), prioritairement sur les thèmes suivants :
 - *Homme, animal, environnement : nouvelles approches des interactions*
 - *Approches multi-proxy des signaux anthropiques dans les séquences sédimentaires*
 - 1 poste blanc (non colorisé)
- 4 postes de CR2 (concours 31-04) dont 3 au coloriage très large, prioritairement sur les thèmes suivants :
 - *Variabilités biologiques humaines et comportements*
 - *Milieus, systèmes techniques et mobilités : espace euro-méditerranéen et/ou africain*
 - *Évolution des biodiversités : marqueurs moléculaires*
 - 1 poste blanc (non colorisé)

Françoise Gaill attend avec intérêt la prospective de la section pour construire ensemble une politique scientifique. En CID 45, l'INEE offre notamment des postes susceptibles d'intéresser des candidats de la 31 : un poste de CR1 "Approche archéozoologique des relations homme animal / histoire du climat" et un poste de CR2 "Ville et environnement" (coloration malgré tout plutôt axée sur la section 39).

- L'affectation de postes aux concours pour la section 31 par l'INEE et l'INSHS (sous la forme d'un institut opérateur pour l'un, d'une agence de moyen pour l'autre) risque de rendre plus difficile, pour les candidats, la réflexion à mener sur le choix de l'unité d'affectation.

Françoise Gaill explique que les postes donnés par l'institut opérateur seront affectés à des unités opérées par cet institut (autrement dit, les postes INEE iront dans des unités INEE).

Didier Binder explique que les postes INSHS seront tous affectés sur des unités SHS, sur la base d'un intitulé très précis et d'un ou plusieurs laboratoires d'accueil.

- Les soutiens de base de unités pour l'an prochain devraient être identiques à ceux de l'an dernier (avec peut-être un "petit plus"). Des soutiens spécifiques seront accordés sur le volant des crédits d'intervention.

- ÉCHANGE AVEC A. TUFFREAU (VICE PRÉSIDENT DE LA SECTION 20 DU CNU)

Le Conseil Scientifique de Département SHS a reçu dans le courant de l'année une délégation de la CPCNU. Les CNU seront prochainement amenés à procéder à l'évaluation des enseignants-chercheurs (EC). C'est dans cette perspective que le président de la conférence du CNU a souhaité se rapprocher du Comité National dans le but de bénéficier de son expérience et d'harmoniser les procédures d'évaluation. Pour répondre à la demande du CSD SHS de recevoir les représentants des CNU, la section 31 a invité le vice président de la section 20 du CNU, A. Tuffreau, afin d'évoquer les modalités pratiques d'échanges plus approfondis entre nos sections. Il va de soi que le recouvrement entre la section 31 du Comité National et la section 20 du CNU n'étant pas total, la section 31 souhaite convier les représentants des autres sections du CNU concernées par les thématiques de notre section (sections 21, 23, 24, 67, 68 notamment).

Alain Tuffreau (A.T.) explique que la section 20 du CNU n'a pas adopté de position arrêtée sur l'idée de collaborer avec la section 31 car elle estime (du moins plusieurs de ses membres) que ce sujet ne la concerne pas, l'évaluation des EC ne devant pas être effective dès la prochaine vague. La section 20 renvoie donc ce problème à la future section 20 (après élections). Selon A.T., il s'agit d'une erreur car les dossiers d'évaluation arriveront bel et bien dès la prochaine vague ! Cela dit, il n'a pas légitimité à s'engager dans cette voie au titre de la section ; il propose néanmoins d'échanger un certain nombre d'information avec la section 31.

La section 20 rassemble l'ethnologie, l'anthropobiologie et la préhistoire ; il s'agit d'une petite section (197 professeurs et MCF) qui se positionne en se défendant contre les sections 19 et 21. Elle est en charge, et c'est là l'essentiel de son travail actuel, des qualifications (y compris pour le Museum). À titre d'exemple, elle sera amenée à traiter pour février 308 demandes de qualification pour des MCF et 39 pour des professeurs (sachant qu'il existe les bonnes années 1 poste de professeur). Sur ces 308 demandes, on compte 100 dossiers en préhistoire environ. À l'avenir, selon A.T., les effectifs vont fondre en Préhistoire en raison de l'autonomie des universités. Une discipline n'existe véritablement dans une université qu'à partir de 4 ou 5 professeurs (ce n'est pas le cas pour la Préhistoire). L'autonomie implique que, localement, un départ en retraite d'un EC d'une discipline "faible" n'est souvent pas renouvelé. Hors Paris et Bordeaux, l'avenir la Préhistoire dans les universités de province est donc très compromis (retour à la situation des années 60). Les forces vives de la Préhistoire sont entre les mains du CNRS, qui voit ses effectifs diminuer. Le nombre de chercheurs garantit le maintien d'une UMR locale et les postes des EC sont protégés. "Tant qu'on aura des UMR, ça protégera les quelques postes d'EC, mais rien n'est pérenne...". A.T. estime que, si la réforme actuelle n'est pas mauvaise en soi, elle va impliquer malgré tout la disparition de disciplines entières de certaines universités.

À l'heure où l'on voit les grands pôles de recherche se mettre en place (3 pôles principaux en France), le pouvoir est à présent aux mains des universités.

Pour revenir sur la mission d'évaluation du CNU, A.T. explique que la moitié des promotions des EC se fait à l'échelon local mais passe d'abord par les sections du CNU (pour les MCF hors classe et les professeurs). L'évaluation est fondée sur des critères scientifiques car tout le monde enseigne. Il précise qu'aucune commission n'est réellement indépendante, mais à l'université plus qu'ailleurs les instances d'évaluation sont peu autonomes car chacun évalue son voisin. Chaque dossier donne lieu à un avis du CNU ; mais le président d'université a le droit de prononcer un avis contraire à celui du CNU, à la seule condition de le motiver (il reste au président le pouvoir d'attribuer les primes et les allègements de charge qui échappent toujours au CNU). Les réformes de 2009 (décret en date du mois d'avril sur le statut des EC) définissent que tous les dossiers doivent à présent passer devant les CNU (qui ne subit pas de pressions locales). Le CNU devra évaluer les EC dont l'unité est évaluée dans le cadre du contrat quadriennal. Le CNU protège des dérives et iniquités.

Seul le président de section du CNU bénéficie d'une décharge de service (1/3) ; il est donc inévitable que ce travail se fasse au détriment des enseignements qui sautent quand les sections sont réunies.

Les universités devront exercer des fonctions qui étaient prises en charge par le ministère, elle devront recruter du personnel sur fonds propres (donner des charges à leur personnel). Des MCF basculeront nécessairement dans le travail administratif et ce sont eux qui bénéficieront des décharges.

A.T. note que les effectifs des étudiants sont en chute libre. De fait, les services (augmentés d'1/3 en 1984) des EC ne peuvent plus être remplis et doivent être compensés par des activités collectives.

A.T. aborde ensuite la question du financement des thèses (les pratiques étant très diverses selon les disciplines, les universités) et du devenir professionnel des thésards. Il explique que, globalement, les universités littéraires seront obligées de s'aligner sur les universités scientifiques. En SHS, 2/3 des doctorants n'ont pas d'avenir académique ! En archéologie, le taux de placement n'est pas mauvais (75%) grâce au préventif.

Pour A.T. ce serait une erreur de couper l'université de la société en se focalisant sur la seule formation des jeunes à la recherche et à un avenir professionnel ; l'université devrait aussi permettre de faire une thèse pour le plaisir : elle doit aussi tenir le rôle de transmission de la culture auprès du citoyen, comme aux Pays Bas. Il faut créer un statut pour cela, différencier les diplômes. Le système exclu les parcours atypiques alors que l'on a connu de très belles carrières menées par des personnes au parcours non académique. Les SHS ne devraient pas s'aligner sur les sciences dures.

En réponse à la question posée sur le rattachement d'EC dans une unité non locale, A.T. répond que l'université est libre de ses choix mais qu'elle n'a aucun intérêt à prendre en charge les frais d'un EC rattaché à une unité non locale (soucis comptable). Ces EC le paieront en terme de carrière. En cas d'inadéquation entre les thématiques de l'EC et celles portées par les unités locales, il est vraisemblable que l'université redistribuera le poste dès qu'il sera libre. Les présidents ont encore plus de liberté sur les EA que sur les UMR.

Didier Binder rappelle que la section doit mener une réflexion prospective et qu'elle souhaiterait la réaliser en collaboration avec ses partenaires proches (universités, INRAP, MCC...). Il aimerait de plus harmoniser les critères d'évaluation avec le CNU (même si cela n'est envisageable qu'avec le CNU suivant pour la section 20). A.T. explique qu'au CNU, les sections sont libres et n'appliquent pas toutes les critères bibliométriques. Mais l'évaluation n'est *in fine* pas très éloignée de celle du Comité National, même si on ne peut pas demander à un EC de publier autant qu'un chercheur. A.T. souhaite aider les jeunes MCF à ne pas se laisser happer par le système qui les incite à ronronner : plus jeune on est, plus on a de chances de passer professeur. Les chaires d'excellence vont concerner une minorité d'EC.

A.T. propose à la section de se rencontrer à nouveau dès lors que le CNU aura examiné ses premiers dossiers d'évaluation des EC.

- RAPPORT DE CONJONCTURE ET DE PROSPECTIVE

La section devra restituer à la direction scientifique, courant avril, un exercice de conjoncture. Ce travail ne pouvant être réalisé pendant les sessions ordinaires, il est décidé d'organiser un séminaire de deux jours entièrement consacré à cette question, particulièrement importante en regard de la question du rattachement de la section aux instituts. Ces journées seront préparées en amont par les membres de la section répartis en 3 groupes de travail : "Sciences des Sociétés du passé proto et préhistoire" ; "Sciences de l'Environnement" ; "Sciences de l'évolution". Un premier diagnostic a été établi en séance sur la base des données démographiques étudiées cet été.

- L'AOC : CONCOURS CHERCHEURS 2010

Entre les postes mis aux concours par l'INEE et l'INSHS, la section 31 bénéficie de 18 postes :
8 postes de DR2 (4 INEE / 4 INSHS), 3 postes de CR1 (INEE), 7 postes de CR2 (4 INEE / 3 INSHS).

- Concours 31-01 : DR2 (8 postes : 4 INEE et 4 INSHS)

- **Concours 31-02** : CR1 (3 postes : INEE) prioritairement sur les thèmes suivants :
 - "Homme, animal, environnement : nouvelles approches des interactions"
 - "Approches multi-proxy des signaux anthropiques dans les séquences sédimentaires"
 - 1 poste blanc (non colorisé)
- **Concours 31-03** : CR2 (3 postes : INSHS) fléchés sur les thèmes et les unités :
 - "Archéologie des mondes extra européens (cadre chrono-culturel, économie et structure sociale)" affecté à l'UMR 7041 (ARSCAN) ou UMR 5133 (Archéorient) ou UMR 9993 (O. Lecomte dir.)
 - "Archéologie protohistorique de l'Europe méditerranéenne occidentale" affecté à l'UMR 5140 (P. Garmy dir.) ou 7041 (ARSCAN)
 - "Techniques de production et économie des sociétés préhistoriques" affecté à l'UMR 5594 (Dijon), ou 7055 (Préhistoire et Technologie, Nanterre) ou 7041 (ARSCAN)
- **Concours 31/04** : CR2 (4 postes : INEE) dont 3 prioritairement sur les thèmes suivants :
 - " Variabilités biologiques humaines et comportements"
 - " Milieux, systèmes techniques et mobilités : espace euro-méditerranéen et/ou africain"
 - " Évolution des biodiversités : marqueurs moléculaires"
 - 1 poste blanc (non colorisé)

- EXAMEN DE DEMANDES PARTICULIERES CONCERNANT LES UNITES : CHANGEMENTS DE DIRECTION

Changement de direction d'unité :

- la section émet un avis très favorable à la désignation de M. Bérillon en qualité de DU du GdR 2655 "Énergétique et adaptation des hominidés".
- la section émet un avis très favorable à la proposition de Georges Léonetti au poste de directeur adjoint de l'UMR 6566 (Signoli).

- APPRECIATIONS SUR LES GDR : CREATIONS ET RENOUVELLEMENTS

Création de GDR :

- La section émet un avis très favorable à la création du GDR "Agrosystèmes, agrobiodiversité et environnement. Domestication et innovations" (Aumeeruddy-Thomas).
- La section émet un avis réservé à la création du GDR HUMFOSNEO "Signification des dépôts humains en fosse circulaire dans le Néolithique moyen d'Europe centrale et occidentale" (Chr. Jeunesse - UMR 7044).

Renouvellement de GDR :

- La section émet un avis très favorable au renouvellement du GDR 2517 (P. Anderson).

- AVIS DE PERTINENCE SUR LE RENOUVELLEMENT DES UNITES

La section émet un avis de pertinence favorable à la reconduction de l'UMR 9933 (O. Lecomte dir.) sous la forme d'une UMR.

- EXPOSE DE BRUNO LAURIOUX, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE L'INSHS, SUR LA STRATEGIE DE L'INSHS

Bruno Laurieux (B.L.) explique qu'il tient ce jour son dernier discours en tant que directeur d'un l'INSHS "réfèrent" pour la section 31 [*sous entendu qu'à partir de janvier 2010, l'institut réfèrent pour la section 31 sera l'INEE - sous réserve que le CNRS entérine ce rattachement*]. Désormais, chacun s'accorde à constater que l'atmosphère est à présent plus apaisée. La réforme du CNRS est arrivée à un point d'orgue marquée par une série de textes offrant un cadre stabilisé : le contrat d'objectifs, le décret, et enfin la création des instituts (dont la plupart fonctionnent depuis début 2009).

La mise en place des instituts s'accompagne d'une rallonge budgétaire de 2,5% dont l'impact n'est pas encore mesurable. À l'échelle du CNRS, on compte sur un

renouvellement à l'identique des postes de chercheurs (même si l'organisme gère ses redéploiements en interne). Les promotions connaissent une impulsion spectaculaire : les DR2 augmentent d'un tiers, ce taux est encore plus élevé pour les DR1 et DRCE. Les effets de cette politique se feront ressentir en 2010 ; il s'agit d'un mouvement sur le long terme qui s'accroîtra. Le dernier motif d'inquiétude en date au sein de la communauté sont les primes d'excellence scientifique. Une commission de réflexion est désormais constituée sur ce sujet ; elle rassemble des membres du C3N et de la direction scientifique (dont B. Laurieux).

Selon B.L., plusieurs innovations auraient vocations à se pérenniser :

- les projets émergents premier soutien "PEPS" : mesure qui répond selon lui à un réel besoin. 50 projets PEPS seront retenus au fil de l'eau en 2010 (chaque PEPS retenu bénéficiant d'un soutien financier de 10 000 €). Les projets se positionnant à l'interface entre SHS et d'autres disciplines pourraient bénéficier de co-financement.
- les chaires mixtes entre université et grands organismes de recherche : 8 chaires sont finalisées, 4 le seront dans les mois à venir ; on pourra compter en tout sur 10 à 12 chaires pour la campagne 2010. L'INSHS possède un volant de 50 chaires en tout qui appuient sa mission de coordination nationale.
- Sous l'impulsion de sa présidente, le CNRS s'est engagé fortement dans les UMIFRE (unités mixtes internationales) via le triplement des dotations CNRS, cela devrait compenser le désengagement du Ministère des Affaires Étrangères. Il existe 26 UMIFRE sur presque tous les continents. Cet effort s'accompagne d'une volonté d'ouverture à de nombreuses disciplines (archéologie, sociologie ou disciplines hors SHS), mais aussi de la mise en place d'USR régionales (unités de service et de recherche), et encore de la rationalisation des moyens via une UPS dirigée par Cl. Galderisi.

L'interdisciplinarité constitue selon B.L. la marque identitaire du CNRS, surtout depuis la naissance des "PIR" (programmes interdisciplinaires de recherche) dans les années 70. Les SHS sont souvent taxées de "rester entre elles" ; leurs traditions académiques sont diversifiées, ce qui représente une chance pour l'interdisciplinarité car elle permet de multiplier les interfaces avec d'autres instituts (ex d'interfaces identifiées : "langage et cognition" ; interaction Homme Milieu ; modélisation spatiale et géoréférencement ; patrimoine culturel, archéologique...). Bruno Laurieux évoque ensuite les moyens mis en œuvre pour pérenniser cette interdisciplinarité :

- la réflexion prospective effectuée dans le cadre des "RTP" (réseaux thématiques pluridisciplinaires). 2010 devrait notamment connaître la création de RTP sur les "*visual studies*" et sur l'histoire de l'environnement (liste non exhaustive). L'INSHS s'engage aux côtés de l'INEE et de l'INSU dans une prospective sur la Méditerranée qui implique les UMIFRE ;
- les PIR (programmes inter disciplinaires comportant souvent de nombreux participants et conduits sur une longue durée) font l'objet d'appels d'offre (pas toujours adaptés aux SHS). Bruno Laurieux souhaite que les SHS s'impliquent davantage en tant qu'acteur de ces PIR, en amont des projets ;
- les dotations croisées ou "SCI" (soutiens croisés interdisciplinaires) qui permettent de financer des unités de recherche relevant d'autres instituts que de l'INSHS. En 2009, l'INSHS a consacré 400 000 € à ces soutiens croisés ; les contraintes budgétaires permettront de doubler cet effort en 2010 ;
- le don de postes chercheur INSHS aux concours des CID (commissions interdisciplinaires) ; les recrutements ne doivent pas être un moyen détourné de recruter des candidats de second ordre (cf. les postes non pourvus en CID 42) ;

Bruno Laurieux évoque ensuite les tâches du Comité National (CoNRS) bien que l'INSHS ne sera plus, pour la section 31, en charge d'en traduire les résultats l'an prochain. Il souligne que le volant de promotions vers DR1 et DRCE sera malgré tout insuffisant pour permettre un rattrapage de carrière qui, en SHS, sont lentes car liées à un recrutement tardif. Il souhaite que les sections du CoNRS ne présentent pas de listes exclusivement

constituées de sexagénaires. Par ailleurs, la mission pour les femmes a attiré l'attention du CNRS sur la discrimination féminine ; il faut donner toutes leurs chances aux femmes. Le directeur scientifique rappelle ensuite le travail en cours sur la réflexion prospective en SHS, avec le concours du Conseil Scientifique de l'institut. Des groupes sectoriels travaillant sur cette coordination nationale rassemblent sections du CoNRS, sections du CNU, associations, divers acteurs...

Quant aux postes de chercheurs, on note cette année en INSHS moins de déclassement que l'année passée (9 déclassés CR contre 10 l'an dernier ; 10,9 DR contre 17, 9 l'an dernier). Bruno Laurieux rappelle son profond attachement à l'HDR dans le cadre de concours DR.

L'AOC étant paru, Bruno Laurieux fait état des postes INSHS 2010 pour la section 31 :

- 4 postes DR2 ;
- 3 postes de CR2 fléchés sur des laboratoires pour lesquels l'INSHS est référent et sur les thèmes suivants :
 - "*Archéologie des mondes extra européens (cadre chrono-culturel, économie et structure sociale)*" : poste affecté à l'UMR 7041, ou à l'UMR 5133, ou à l'UMR 9993.
 - "*Archéologie protohistorique de l'Europe méditerranéenne occidentale*" : poste affecté à l'UMR 5140 ou à l'UMR 7041 ;
 - "*Techniques de production et économie des sociétés préhistoriques*" : poste affecté à l'UMR 5594, ou à l'UMR 7055, ou à l'UMR 7041.

L'INSHS accorde donc ces postes en tant qu'institut non référent (les termes d'agence et d'opérateur sont désormais abandonnés). Les priorités de l'INSHS sont ciblées sur les sections et disciplines menacées par une démographie catastrophique (ce qui ne concerne pas la section 31). Les postes INSHS sont en nombre plus limité que l'an dernier.

Suite à ce discours de politique scientifique, B.L. entame une série d'échanges avec les membres de la section :

- les demandes de financement de colloques, écoles thématiques (...) doivent être déposées à l'institut référent ;
- Les candidats au concours chercheur doivent choisir une unité d'affectation autre que celle au sein de laquelle ils ont soutenu leur thèse, sauf s'ils respectent le principe de mobilité (qui peut s'apprécier de diverses manières, notamment celle d'un post doc dans une autre unité, ou à l'étranger...) ;
- la direction scientifique recommande de déposer les demandes de PEPS avant la date limite car les sélections se font toujours au fil de l'eau (voir recommandations figurant dans la dernière lettre de l'INSHS). Ils peuvent être portés par des chercheurs ou enseignants chercheurs (pas par des IT) ; des co-financement entre 2 instituts peuvent être envisagés (il faut éviter d'envoyer le même projet à 2 instituts différents sans les en avertir) ;
- les unités dépendant de plusieurs sections du CoNRS peuvent demander auprès du DSA de leur institut référent de faire en sorte que des représentants de la section secondaire soient également conviés au comité de visite de l'AERES ;
- le président de la section 31 rappelle que la section souhaite examiner les unités qui lui sont rattachées à titre secondaire, ce qui est essentiel à l'évaluation des chercheurs dans leur contexte ;
- L'INSHS compte toujours entre 100 et 130 délégations /an ;
- En l'absence de campagne nationale de détachement au CNRS, il existe néanmoins une quinzaine de postes pour l'ensemble du CNRS. Du et DR savent qu'il y a possibilité de remplir des dossiers de demande (même si le circuit est compliqué) : les DU identifient un candidat puis le dossier remonte aux Instituts qui opèrent un premier tri avant que les dossiers ne soient confiés aux DRH et ne redescendent aux sections pour avis et classement (l'avis de la est obligatoire mais uniquement consultatif). In fine, les demandes sont arbitrées par le comité de direction de l'institut. Il existe deux types de détachement : celui réservé aux administrations extérieures au CNRS (MCC, INRAP...) et

le détachement interne (réservé aux IT souhaitant intégrer le corps des chercheurs), ces derniers ayant plus de chance de succès que les premiers ;

- les incidences pratiques découlant de demandes d'UMR opérées par l'INEE d'être rattachées à titre "secondaire" à l'INSHS sont les suivantes :

examen de la cohérence de cette demande / mise à disposition de soutiens croisés interdisciplinaires / pas de dotation dans le cadre des actions incitatives. car elles sont gérées par l'institut référent.

- Bruno Laurieux annonce la remise à plat progressive des soutiens aux revues. Les aides sont éclatées entre soutien financier et en personnel ; il souhaite impulser une nouvelle cohérence qui conduira au choix par l'INSHS d'un soutien soit financier, soit en personnel, mais plus les deux à la fois. On diminue progressivement les subventions des revues bénéficiant d'une aide en personnel. Il souhaite soutenir les revues dans l'obtention d'une stature internationale, cela passera notamment par l'aide à la traduction (modalités en cours de définition). Ses priorités sont d'améliorer la lisibilité, la visibilité, la diffusion.

- Le directeur scientifique a pris acte de la difficulté de certaines unités de la section 31 à accéder à différents portails documentaires (biblioSHS ou biblioVie par exemple). Il réfléchit à l'idée de co-financement.

- 1ERE DEMANDE D'ACCUEIL EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DES CHARGES DE RECHERCHE

- la section émet un avis très favorable à la demande d'accueil en détachement - d'une durée de 2 ans - de Christian Verjux (UMR 7041).

- PROPOSITIONS POUR L'ATTRIBUTION DES MEDAILLES DE BRONZE ET D'ARGENT POUR 2010 ET DEBAT SUR LA PES

La section 31 a décidé de surseoir à la proposition d'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS (*cf.* motion votée à l'unanimité en fin de compte rendu).

- INFORMATIONS SUR LES PROMOTIONS 2010

- promotions CR2 vers CR1 : autant de postes disponibles que de possibilités de promotion ;
- promotions DR2 vers DR1 : on espère 2 postes ;
- promotions DRCE : postes très peu nombreux à l'échelle du CNRS.

- PRESENTATION DES PROFILS DES CANDIDATS A UNE PROMOTION

La section en séance plénière entend une présentation succincte des profils de l'ensemble des candidats à une promotion : 3 candidats à la promotion vers CR1, 19 candidats à la promotion DR2 vers DR1, 6 candidats à la promotion DR1 vers DRCE.

- EXAMEN ET CLASSEMENT DES PROPOSITIONS CR2 VERS CR1 (FORMATION RESTREINTE HORS COLLEGE C)

Avis très favorable pour F. Arnaud (UMR5204), F. Bocquentin (UMR7041), L. Klaric (UMR7055). La section souligne l'excellente qualité des recherches et de leur valorisation réalisées par ces chercheurs.

- EXAMEN ET CLASSEMENT DES PROPOSITIONS DR1 VERS DRCE1 (FORMATION RESTREINTE HORS COLLEGE B ET C)

Michel Py (UMR5140) est proposé à l'unanimité à la promotion DR1 vers DRCE1.

- EXAMEN ET CLASSEMENT DES PROPOSITIONS DR2 VERS DR1 (FORMATION RESTREINTE HORS COLLEGE B ET C)

Considérant l'excellence des candidatures, la section regrette de ne pas disposer d'un nombre de postes plus importants mais espère beaucoup des nouvelles encourageantes (*cf.* exposé du président du CS) quant aux promotions en 2010 et pour les années suivantes.

Classement :

- 1) Hélène Roche (UMR7055)
- 2) Jaroslav Bruzek (UMR5199)
- 3) Béatrix Midant-Reynes (UMR5608)
- 4) Francesco d'Errico (UMR5199)
- 5) Hervé Piegay (UMR5600)
- 6) Christophe Falguères (UMR7194)

- QUESTIONS DIVERSES

AVIS DE PERTINENCE SUR LES UNITES RATTACHEES A TITRE SECONDAIRE A LA SECTION 31

La section est sollicitée pour fournir à la direction scientifique un avis de pertinence sur les unités qui lui sont rattachées à titre principal, et en principe aussi sur les unités qui lui sont rattachées à titre secondaire. L'année passée, la section n'a pu examiner (faute de transmission par la DS) les dossiers de certaines unités rattachées à la section qui lui sont rattachées à titre secondaire. Si l'on souhaite que la notion de rattachement secondaire ait un sens, il est important que la section examine ces dossiers, c'est pourquoi elle demande à la Direction Scientifique de bien vouloir lui transmettre les dossiers des rattachements secondaires (cela concerne 4 unités en 2010).

COMPTE RENDU DE L'INTERVENTION DE J. MENU DEVANT LE BUREAU DE LA SECTION

La politique de soutien aux revues est actuellement remise à plat par l'INSHS : de nouvelles revues sollicitent des moyens auprès du CNRS. L'INSHS propose deux formes de soutien : un soutien financier et un soutien sous forme de mise à disposition de personnel ITA (essentiellement des secrétaires de rédaction). Certaines revues bénéficient des deux types de soutien ; la direction scientifique souhaite réduire progressivement le soutien financier des revues bénéficiant d'une mise à disposition d'agent(s). L'INSHS, pour qui les priorités en terme d'édition sont la lisibilité et la visibilité, réfléchit actuellement aux modalités pratiques d'aide à la traduction pour certaines revues. L'ensemble des revues attachées à la section 31 sera réexaminé à la session de printemps 2010.

- MOTION VOTEE PAR LA SECTION

Motion sur les médailles

La section 31 a décidé de surseoir à la proposition d'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS, dans un cadre marqué par les incertitudes liées à la mise en place de primes individuelles adossées automatiquement à ces médailles.

La section estime que, remettre aux lauréats d'une médaille, des primes individuelles change fondamentalement la nature de l'attribution de ces distinctions. En particulier, l'effet rétroactif de l'adossement de ces prix à des primes est particulièrement dommageable.

L'importance de l'enjeu de la revalorisation du métier de chercheur ne saurait se réduire à l'attribution dans la précipitation de primes selon des modalités qui détournent des distinctions n'ayant pas été conçues dans ce but.

La section 31 craint également que l'éclairage sur des résultats importants obtenus par les lauréats qu'apportait l'obtention d'une médaille s'efface au profit d'une personnalisation excessive pouvant déboucher sur des tensions destructurantes et nuisibles au travail collectif et travail d'équipe.

Motion votée à l'unanimité